

BILAN DE COMPETENCES

Tremplin vers un nouvel emploi



EXPLOREZ
VOTRE TERRITOIRE
PROFESSIONNEL



Bilan de compétences

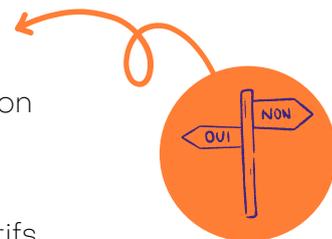
"Tremplin vers un nouvel emploi"

Un parcours professionnel se cartographie : situation actuelle, point de départ, destination, voie rêvée... Selon nous, une carrière est davantage une zone d'exploration qu'une ligne allant dans une seule direction.

Chez Pépité, devenez explorateur de votre carrière !

Les enjeux

- Identifier vos ressources pour mettre en place votre projet
- Identifier vos compétences transférables et / ou vos besoins en formation
- Déterminer les étapes clés pour passer à l'action sereinement
- Elaborer les outils nécessaires à la mise en oeuvre de votre projet
- Favoriser une dynamique de recherche active pour atteindre vos objectifs



Les objectifs

- Apprendre à mieux vous connaître pour valoriser vos atouts dans le cadre de votre nouveau projet
- Identifier vos ressources mobilisables et les aires de mobilité éventuelles pour valider vos compétences transférables
- Cerner et comprendre vos freins pour gagner en efficacité
- S'appuyer sur notre méthodologie pour accompagner votre réflexion professionnelle et passer sereinement à l'action (enquête métiers, marketing emploi, formation...)
- Structurer vos actions de manière réaliste et coordonnée



Pré-requis : avoir un projet défini, une idée de métier ciblé ou une recherche d'emploi à activer.

Cet accompagnement a pour vocation de préciser, d'affiner et de valider votre projet tout en identifiant les étapes clés et les ressources à mobiliser pour le concrétiser.

Le bilan de compétences est réalisé par des experts de l'orientation professionnelle.

Vous pouvez retrouver le profil de nos experts sur notre site www.pepите-sc.com.

Cadre réglementaire du bilan de compétences :

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

Modalités

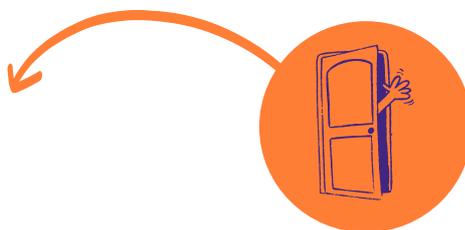
Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel, à distance ou en mixant les deux approches. Si l'accompagnement se déroule en présentiel, le lieu de réalisation sera déterminé en fonction de vos préférences et/ou de votre lieu d'habitation.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont, en fonction de vos disponibilités. Cet accompagnement est décliné **en 6 ou 8 séances de travail**, en fonction de l'avancée de votre réflexion (6 séances si vous avez réalisé un premier accompagnement en amont de celui-ci).

Le planning peut être ajusté en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

Accessibilité

Nous disposons de différents sites pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une solution alternative.



Délais d'accès

Nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours après votre prise de contact (en fonction de vos disponibilités), afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.



Financement

Le bilan de compétences peut-être financé partiellement ou intégralement par votre **CPF** (Compte Personnel de Formation). Il existe également d'autres solutions de financement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (salarial, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...).

Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.

01 PHASE PRÉLIMINAIRE

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Lors de ce premier échange, le futur explorateur expose sa demande et ses attentes à l'expert qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

Les objectifs - phase 1

- Analyser la demande et les besoins de l'explorateur.
- Déterminer le format le plus adapté à sa situation et à ses besoins.
- Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

A cette étape, il sera évoqué la possibilité de mener l'accompagnement sur 6 ou 8 séances. L'accompagnement sur 6 rdv concerne les personnes ayant déjà réalisé un bilan de compétences destiné à définir leur projet au préalable.

Durée : 45 minutes à 1 heure.

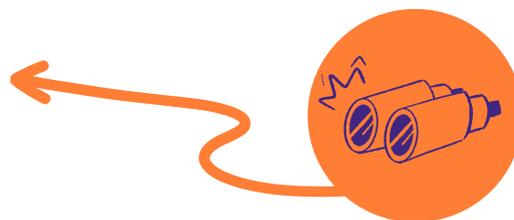


02 PHASE D'INVESTIGATION

Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.

Les objectifs - phase 2

- Acter les différentes étapes de la réalisation du projet
- Identifier vos points forts et vos axes d'amélioration
- Préparer la mise en place du plan d'action
- Réaliser des actions concrètes favorisant l'atteinte des objectifs



Les étapes - phase 2

01

LE BILAN PERSONNEL

- Formalisation de la genèse du projet
- Identification de vos ressources, freins, leviers...
- Diagnostic de votre comportement en situation professionnelle
- Identification de vos motivations et intérêts dans ce nouveau projet

Modalités : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.

Durée : Entre 4 et 6 heures (2 heures si 6 rdv)

LE BILAN PROFESSIONNEL

- Analyse de l'environnement et de votre marché (ouvert et caché)
- Valorisation des compétences transférables
- Recherche de formations, si nécessaire, et analyse des offres
- Découverte du marketing emploi et travail personnalisé sur les outils spécifiques (cv, lettre de motivation, réseaux sociaux..)

Modalités : Entretiens individuels, utilisation d'outils pédagogiques spécifiques au marketing emploi.

Durée : Environ 8 heures (ou 6 heures si 6 rdv)

03

MISE EN PLACE D'ACTIONS CONCRÈTES

- Définition du plan d'action
- Investigation des besoins en formation et ciblage des dispositifs de reconversion
- Réponse aux offres d'emploi ciblées
- Exploration du marché caché
- Préparation à l'entretien (mise en avant des atouts et travail sur les freins / zones de blocage)

Modalités : Entretiens individuels, utilisation d'outils pédagogiques de visualisation des objectifs et de gestion du temps.

Durée : Environ 10 heures (ou 8 heures si 6 rdv)

03 PHASE DE CONCLUSION

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

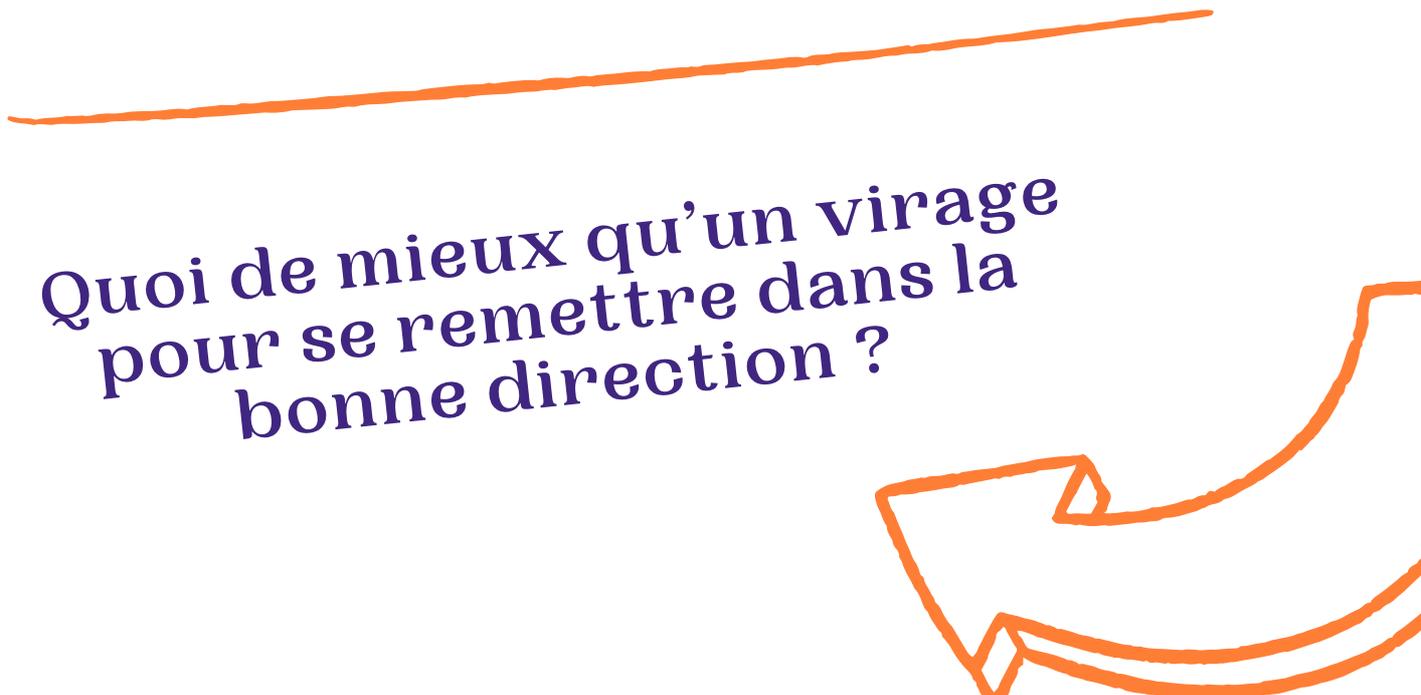
Les objectifs - phase 3

- S'appropriier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.
- Prévoir les principales modalités et étapes du projet professionnel, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec son expert en bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété de l'explorateur**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

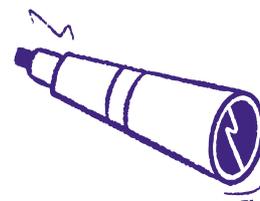
Durée : Entre 2 et 4 heures.



Quoi de mieux qu'un virage
pour se remettre dans la
bonne direction ?

Le suivi

Un questionnaire vous sera envoyé par mail 6 mois après la fin de votre bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il vous est proposé de fixer un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de votre accompagnement, en face à face ou à distance.



Méthodologie

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Nous avons à cœur de faire évoluer nos pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de nos explorateurs.

Nous nous inscrivons ainsi dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.



Durée et tarif de l'intervention

Durée totale du bilan de compétences : 24 heures (8 RDV) ou 18h (6 RDV)

Tarif : 1 900 € net de taxe pour 24h ou 1 500€ net de taxe pour 18h (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

**Une carrière est une quête.
Laissez-nous vous guider dans la vôtre !**

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.

